

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINTE CROIX SUR MER

SÉANCE DU 17 FEVRIER 2021

Convocation : 10 février 2021

Membres : 11 ; Présents : 10 ; Absents : 1 ; Votants : 11 Public : 0

L'an deux mille vingt et un, le 17 décembre à dix-neuf heures.

Présents : Isabelle AUBRY, Thierry COIFFIER, Fanny COLBOC, Claire GARRIGUE-LANGLOIS, Jessica HUYGHE, Éric LECHEMINANT, Guillaume LEMENAGER, Dominique POTIER, Denis FERDY, Grégory THOUIN.

Absente excusée : Pauline DEVOS.

Procuration : Pauline DEVOS à Claire GARRIGUE-LANGLOIS.

Secrétaire de séance : Denis FERDY

Le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un(e) secrétaire
2. Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal
3. Renouvellement du contrat de Madame Marie-Laure HUE
4. Indemnisation d'un 3ème adjoint
5. Autorisation des destructions réglementaires des archives de la commune
6. Propositions des commissions
 - 6.1 Animation
 - 6.2 Environnement et Développement durable
 - 6.3 Communication, Commémoration et Citoyenneté
 - 6.4 Voirie, Bâtiments, Travaux et Cimetière et Eglise
 - 6.5 Finances
7. Budget
 - 7.1 Vote du compte administratif 2020 et vote du compte de gestion
 - 7.2 Projet de budget 2021
 - 7.3 Plan budgétaire 2021-2026
8. Questions diverses

1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE

Denis FERDY est désigné secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Décision

Le compte-rendu du Conseil du 15 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés et signé.

3. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MME MARIE-LAURE HUE

Le Conseil Municipal prend la décision de prolonger d'un an le contrat de travail de Mme Hue. Suite à la demande de Mme Hue de pouvoir travailler dans des conditions plus favorables, ses horaires seront les suivants à compter de septembre 2021: le lundi et le jeudi de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 18h30, avec une permanence pour l'accueil du public le jeudi de 16 à 18h30.

Jusqu'au mois de septembre, les horaires de travail et de permanence d'accueil restent inchangés.

Suite à l'entretien entre M. Leménager et Mme Hue, le Conseil municipal opte pour les décisions suivantes:

- Les Conseillers municipaux veilleront à interférer le moins possible dans l'espace de travail de Mme Hue afin de ne pas la déranger durant l'exécution des tâches qu'elle doit accomplir.
- Mme Hue se verra proposer une journée de formation par trimestre sur son temps de travail, en priorisant la formation en comptabilité.
- Mme Hue devra tenir informé le Conseil municipal informé en temps réel de l'avancée des dossiers en cours (envois, réception, pièces manquantes,...)
- Il est demandé à Mme Hue de constituer un fichier regroupant les adresses électroniques du plus grand nombre de Saint-Cruciens afin de tenir ceux-ci informés des décisions et des informations municipales.
- Le Conseil municipal ne donne pas de suite favorable à la demande d'augmentation de salaire effectuée par Mme Hue.

4. INDEMNISATION D'UN 3ÈME ADJOINT

A la demande de M. Potier, et compte tenu de son investissement, le Conseil Municipal décide de lui octroyer une indemnité en temps que 3ème adjoint.

Afin de ne pas amputer le budget communal, une baisse de l'indice de calcul de rémunération sera effectuée sur les indemnités du Maire et des deux premiers adjoints. (ce qui équivaut à une baisse de 151€ de l'indemnité du Maire et de 54€ pour chaque adjoint).

5. AUTORISATION DES DESTRUCTIONS REGLEMENTAIRES DES ARCHIVES DE LA COMMUNE

Les archives de la Commune d'avant 1975 ont été traitées par les Archives Départementales du Calvados. Certains documents n'ayant pas d'intérêt à être conservés, le Conseil Municipal prend la décision à l'unanimité que ceux-ci soient éliminés.

6. PROPOSITION DES COMMISSIONS

6.1 ANIMATION

La commission animation s'est interrogée sur l'aménagement en équipements de la salle communale afin d'en faire un lieu propice à l'accueil de manifestations, de spectacles ou d'associations. Un devis pour l'achat d'un équipement modulable (grilles d'exposition, câbles et toiles tendues) et de projecteurs a été établi pour un montant de 2500€ HT. Cet investissement pouvant bénéficier d'une subvention APCR de

1000€ HT.

Le Conseil Municipal souligne que cet investissement pourrait être englobé dans le projet de rénovation global de la salle communale prévu en 2022.

La commission animation propose de laisser à disposition, sous couvert du secrétariat de Mairie, une caisse de jeux d'extérieur (raquettes, balles, ...) pour les enfants du village qui souhaiteraient utiliser les jeux de la cour de la salle communale.

L'achat d'une bâche destinée à annoncer les événements festifs de la commune et qui pourrait être installée ponctuellement au niveau de la place du village a été budgétisée à hauteur de 40€ HT.

6.2 ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Afin d'harmoniser les commissions communales et intercommunales, Fanny Colboc , représentante environnement à STM, rejoindra les prochaines réunions de la commission environnement et développement durable.

Clos Saint-Martin:

Les pommiers du Clos St Martin ayant subi des dommages au pied des troncs, la commission propose de les remplacer tout en les protégeant à l'aide barrière bois lors de deux chantiers participatifs pour un montant de 710€ HT.

Cour de la salle communale:

Proposition d'aménagement de la cour de la salle communale par la plantation de plante grimpante ou la pose d'un crépis sur le mur mitoyen avec Mme Dudouville, ainsi que la plantation d'un arbre d'ornement à croissance limité à l'entrée de la salle.

Aménagement de la place:

La commission a étudié comment aménager la place communale afin d'améliorer cet espace de convivialité où parents et enfants attendent le bus tous les jours: réaménagement et achat de mobilier urbain (banc circulaire autour de l'arbre) un devis estimatif a été élaboré (1500€ à 3000€ HT)

Projet de restauration de la mare aux chevreaux:

La mare est éligible au PRAM, programme d'entretien et de restauration des mares de Normandie, financé à 80% par l'agence de l'eau et 20% par STM. Suite à la visite de Mme Domingues responsable du PRAM Basse-Normandie, sa localisation et son ensauvagement peuvent en faire un lieu privilégié pour devenir un point ressource flore et faune du territoire. Retenu au programme des mares par STM, une visite doit permettre d'évaluer les travaux et établir un cahier des charges commun à tous les partenaires.

Un rendez-vous sera pris auprès de STM avec Mr Lemoussu, élu en charge de l'environnement , et Me Clémence , directrice des services techniques.

La commission environnement se propose de mettre en place une réflexion sur la transition écologique au sein de notre commune rurale (protection de la santé et de l'environnement, protéger la biodiversité, l'eau, ...)

6.3 COMMUNICATION, COMMEMORATIONS ET CITOYENNETE

6.4 VOIRIE, BATIMENTS, TRAVAUX ET CIMETIERE ET EGLISE

Sécurisation routière

La commission a étudié les projets suivants:

Route de Ver, entrée de la commune; installation d'un radar pédagogique pour le ralentissement des véhicules (3500 €)

Route de Graye, entrée de la commune : pose d'un dos-d'âne avant le croisement avec le chemin des Moulins (1700 €)

Croisement rue de Graye / rue des Moulins: pose d'un STOP rue des Moulins (700 €)

Rue de la Bécasse, entrée de la commune: mise en voie partagée (4500 €)

Budget investissement estimatif 2021:	10 400 € HT
Subvention « Amendes de police », taux 40 %	4 160 €
Commune:	6 240 € HT / 8 320 € TTC

Rénovation énergétique

La convention avec le SDEC a été signée et un premier rendez-vous a eu lieu le 11 février pour examiner les consommations. Le retour du SDEC sur les travaux à envisager est prévu à la mi-mars.

Dès lors, la commission pourra envisager la faisabilité, le périmètre de l'opération, faire des demandes de devis et de subventions.

Subventions mobilisables : DISL/DETR et France Relance (Etat)

Rénovation énergétique (Département), taux 70 %

Local Saint-Martin

Pour permettre la sécurisation du local du Clos Saint-Martin, la commission a établi le devis suivant:

Portes métalliques, devis DISPANO:	1 384,70 € HT
Fenêtre métallique, devis Métallerie Bayeusaine:	767.83 € HT
Briques de verres	450 € HT
Main d'œuvre	
Pose des portes, fenêtre, briques de verre (Ch. Jeanne)	450 € HT

Budget investissement 2021 :	3 053€ HT
Subvention APCR, taux 40 % (*)	1 221 €
Commune	1 832 € HT / 2 442,40 € TTC

Effacement des réseaux

Un devis pour le projet de l'effacement des réseaux rue de Banville a été élaboré par le SDEC:

Le montant global s'élève à 151 800 € TTC

Part communale: 32 935 €

Aides: 118 865 € (78,3%) jusqu'en 2022

La décision d'effectuer ces travaux devra être prise en 2021 afin de pouvoir bénéficier des subventions SDEC pour 2022.

Pour la rue de la Bécasse et la rue de Graye le devis SDEC est en attente.

Pour la rue du Bout Cain et la rue des Ecrottes, le devis sera à demander au SDEC.

Budget investissement 2022 32 935 € TTC

Financement commune 100 %

Eclairage public

La rénovation des candélabres agés de plus de trente ans se fera en liaison avec les projets d'effacement des réseaux.

Le montant du devis SDEC pour palier aux « trous noirs » de la rue de la couture et de la rue des Moulins est estimé à 8000 € HT

Budget investissement 2021 estimatif: 8 000 € HT

Subvention « Amendes de police », taux 40 % 3 200 €

Commune 4 800 € HT / 6 400 € TTC

Restauration et valorisation de l'église

La restauration et valorisation de l'église nécessite les travaux supplémentaires suivants:

Pose de grilles d'aération sous les planchers de la nef et du chœur

Réparation / remplacement de la fenêtre de la sacristie

Suite à un constat d'infiltration d'eau il est nécessaire d'envisager le masticage des vitraux de la nef et la dépose de la verrière du chœur, ainsi que la mise en étanchéité de la grande baie du chœur.

Ces travaux pourrait être inclus dans le programme de restauration de l'église.

Budget prévisionnel 2021 41 002,92 € HT / 49 203,50 € TTC

Financement

Subvention Patrimoine du département, taux 50 % 20 501,46 € HT

Subvention DETR/DSIL, taux 30 % 12 300,88 € HT

Commune 16 401,17€ TTC

6.5 FINANCES

Le Conseil Municipal décide de prioriser certains investissements qui ont déjà été réalisés ou seront réalisés durant l'année 2021:

Le muret de la rue du Bout Caïn (déjà réalisé) pour un montant de 8325 € TTC

Le local du Clos Saint-Martin pour un montant de 3 663,60 € TTC (subventionné à 40%)

Restauration et valorisation de l'église pour un montant de 49 203,50 € TTC (subventionné à 80%)

Sécurisation routière (voie partagée) pour un montant de 5 400,00 € TTC (subventionné à 40%)

Le montant total de ces investissements s'élève à 66 592,10 € TTC

Le montant des subventions s'élève à 35 823,54 € TTC

La part communale s'élève à 30 758,57 € TTC

Le Conseil Municipal décide d'allouer un budget de 500 € pour l'achat de grilles pour l'aménagement de la salle communale.

7. BUDGET

7.1 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET VOTE DU COMPTE DE GESTION

Après un examen détaillé des documents comptables fournis dans le dossier de séance et présentés par Mme Isabelle Aubry, les membres de l'assemblée approuvent le compte de gestion 2020 qui s'établit comme suit:

Section de fonctionnement:

Recettes: 136 616,89 €

Dépenses: 117 224,58 €

Excédent: +19 392,31 €

Section d'investissement:

Recettes: 12 211,09 €

Dépenses: 27 490,25 €

Excédent: -15 279,16 € (déficit)

Total des sections:

Recettes: 148 827,98 €

Dépenses: 144 714,83 €

Excédent: + 4 113,15 €

En l'absence du Maire, sous la présidence de Isabelle Aubry, 1ère adjointe, les membres de l'assemblée approuvent à l'unanimité le compte administratif 2020 qui correspond en tous points au compte de gestion.

7.2 PROJET DE BUDGET 2021

Les membres du Conseil Municipal s'entendent afin d'établir un budget prévisionnel basés sur les principes suivants:

La reconduction ou la baisse si possible des dépenses de fonctionnement 2020

La prise en compte des dépenses 2020 non réglées

Un montant d'investissement limité à 30 000 €

La préservation de la réserve

7.3 PLAN BUDGETAIRE 2021-2026

Le Conseil Municipal se fixe comme objectifs d'assurer à la fin du mandat le même niveau de réserve qu'au début (soit environ 90 000 €) et de ne pas mettre la commune en situation de risque financier.

Pour cela le Conseil Municipal s'efforcera de ne pas dépasser un montant annuel d'investissement de 30 000 € TTC, d'étaler les différents investissements proposés sur la durée du mandat, de demander des subventions pour chaque projet d'investissement.

8. QUESTIONS DIVERSES

Claire Garrigue-Langlois informe les Conseillers qu'une rencontre de conteurs aura lieu au sein de la commune le 25 septembre 2021.

Dans le cadre de la campagne de vaccination anti-covid proposée par STM, seul un habitant de la commune pourra bénéficier de ce service.

Plus rien n'étant prévu à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures et 15 minutes.

Le Maire

Le secrétaire de séance